

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 10 avril 2018

Délibération
n° CA 2018 - 45

approuvant l'attribution de subventions à des associations étudiantes

Vu le code de l'éducation pris notamment en ses articles L.712-3;

Vu la décision prise par la cellule concours en date du 19 mars 2018 ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Le montant total de **7 320 €** sera versé à des associations étudiantes selon la répartition suivante :

Association bénéficiaire	Objet de la subvention	Montant	Imputation SO
Association Juristes du numérique	Concours Digital Law Moot Court Competition (Paris)	720 €	911 101
Association Europa Toulouse	Concours Specque (Montréal)	1000 €	911 101
Association du master 2 droit public fondamental	Concours Vedel	1000 €	911 101
Association des étudiants du master 2 droit des transports et de l'aéronautique	Concours : Simulation de l'OACI (Montréal)	2300 €	911 101
Association M2 JI Toulouse	Concours Willem C Vis (Vienne)	2300 €	911 101

La Présidente du conseil d'administration,



Corinne MASCALA